

DEC190615DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, Directrice de l'unité FR3423 intitulée Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, Réseaux et Sécurité (MIREs), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR3423 intitulée Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, Réseaux et Sécurité (MIREs), dont la directrice est Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice de l'unité FR3423, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, la délégation de signature est donnée à M. Philippe CARRE, Directeur Adjoint, Professeur des Universités et à Madame Sophie HARDOUIN, gestionnaire - ITRF, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC190010DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2019.

Fait à Orléans, le 7 février 2019

Le délégué régional  
Ludovic HAMON